ottps://www.assemblee-pationale.fr/dyn/14/questions/QANR5I 14QF104007



## 14ème legislature

 Question N°: 104007
 De M. Francis Hillmeyer (Union des démocrates et indépendants - Haut-Rhin)
 Question écrite

 Ministère interrogé > Budget et comptes publics
 Ministère attributaire > Action et comptes publics

 Rubrique >impôts locaux
 Tête d'analyse >taxes foncières
 Analyse > réglementation.

 Question publiée au JO le : 16/05/2017
 Date de changement d'attribution : 18/05/2017

 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)

## Texte de la question

Alerté par la Fédération du bâtiment et des travaux Publics du Haut-Rhin, M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget et des comptes publics sur l'inquiétude et l'incompréhension que suscitent les modalités de calcul de la taxe foncière auprès des entreprises exerçant une activité de menuiserie et disposant d'un atelier de fabrication. Celles-ci sont, en effet, très inquiètes des redressements fiscaux d'entreprises pratiqués dans le département du Haut-Rhin, comme sur le reste du territoire français, visant à requalifier en établissement industriel, des ateliers de ces entreprises traditionnellement classés en bâtiment artisanal. Financièrement, ces redressements sont une charge très lourde puisqu'ils portent sur 3 années. De plus, les appréciations du caractère industriel ou non des ateliers étant pris de manière discrétionnaire, de l'incompréhension s'ajoute à l'inquiétude. Aussi, il lui demande de bien vouloir intervenir pour contrôler ces pratiques incomprises lourdes de conséquences dans le contexte économique du secteur de la construction toujours orienté à la baisse dans le Haut-Rhin et fragilisé par des importations concurrentielles.